

# La Gazette

LE JOURNAL D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNE

## Zuydcootoise



**MARS**  
**2019**

**Dimanche 10 mars à partir de 12h30**

**Espace Robert Merle**  
**Banquet des aînés**

La Municipalité

**Samedi 16 mars à 10h30**

**Salle Pierre Lamstaes**  
**Atelier cosmétique naturelle**

Le Courtil des Simples

**Dimanche 17 mars de 8h à 17h**

**Salle des sports – Espace Robert Merle**  
**Brocante en salle**

APEEZ



**Samedi 30 mars à 20h et**

**Dimanche 31 mars à 16h**

**Espace Robert Merle**  
**Fidélité absolue**

**Emmanuel Valloy**

Entrée 6€ - Réservation au 06.73.43.04.96  
Zuydcoote Animations



**Lundi 1<sup>er</sup> avril à 18h**

**Dune au Lierre**  
**Assemblée Générale**

Adeeli - CPIE Flandre Maritime

**Samedi 6 avril à 10h30**

**Salle Pierre Lamstaes**  
**Atelier cosmétique naturelle**

Le Courtil des Simples

**Samedi 13 avril et Dimanche 14 avril**

**Salle des Sports - Espace Robert Merle**  
**Championnat international de tir à l'arc**

La Flèche Zuydcootoise

## Agenda du Carnaval

### BALS

**Vendredi 1<sup>er</sup> mars**

**Bal des Pint'ches** - Grande-Synthe

**Bal des Nucholaers** - Gravelines

**Samedi 2 mars**

**Nuit de l'Oncle Côté** - Dunkerque

**Dimanche 3 mars**

**Bal des Acharnés** - Dunkerque

**Vendredi 8 mars**

**Bal des Creutches** - Armbouts-Cappel

**Bal des Zigomards** - Gravelines

**Samedi 9 mars**

**Bal des Berguenards** - Bergues

**Bal des Gigolos** - Dunkerque

**Dimanche 10 mars**

**Bal de la Violette** - Dunkerque

**Nuit de la Rose** - Dunkerque

**Vendredi 15 mars**

**Bal des Potes Irons**

Coudekerque-Branche

**Bal des Zotes** - Gravelines

**Samedi 16 mars**

**Nuit des Optimistes** - Leffrinckoucke

**Bal du Sporting** - Dunkerque

**Vendredi 22 mars**

**Bal des Roses Marie** - Gravelines

**Bal des Bierenaeres** - Bierne

**Samedi 23 mars**

**Bal du Printemps** - Dunkerque

**Vendredi 29 mars**

**Bal des Boucaniers** - Gravelines

**Samedi 30 mars**

**Bal des Buckenaeres** - Wormhout

### BANDES

**Vendredi 1<sup>er</sup> mars**

**Basse Ville et Grande-Synthe**

**Dimanche 3 mars - Dunkerque**

**Lundi 4 mars - Citadelle**

**Mardi 5 mars**

**Rosendaël et Grand-Fort-Philippe**

**Samedi 9 mars - Petite-Synthe**

**Dimanche 10 mars**

**Malo-les-Bains**

**Samedi 16 mars - Loon-Plage**

**Dimanche 17 mars**

**Coudekerque-Branche et Warhem**

**Samedi 23 mars - Leffrinckoucke**

**Repas avant bande des Optimistes**

**Dimanche 24 mars - Wormhout**

**Samedi 30 mars**

**Houtkerque et Drincham**

**Dimanche 31 mars - Bergues**

## Bienvenue dans mon jardin au naturel



**Pour la cinquième année consécutive, le CPIE Flandre Maritime s'engage dans l'opération « Bienvenue dans mon Jardin au Naturel ».**

Le 15 et 16 juin 2019, les jardinières et jardiniers qui le désirent pourront ouvrir leur jardin à tous et échanger sur des techniques de jardinage sans pesticides ni engrais chimiques.

Le CPIE Flandre Maritime, acteur professionnel de l'environnement et de la sensibilisation, accompagnera pour cette nouvelle édition les jardiniers afin de les aider à accueillir au mieux le public et promouvoir leurs pratiques.

Si vous êtes volontaires pour ouvrir votre jardin et échanger sur des pratiques saines s'inscrivant dans une démarche respectueuse de l'environnement, contactez le CPIE Flandre Maritime au 03 28 26 86 76 ou par mail à [marie.lopezylaso@cpieflandremaritime.fr](mailto:marie.lopezylaso@cpieflandremaritime.fr)



Zuydcootoise, Zuydcootois,

Février nous a apporté ses moments exceptionnels. La météo était de la partie pour nous faire vivre une magnifique bande de carnaval menée de main de maître par notre tambour major. Je remercie Zuydcoote Animations pour la belle organisation de la première chapelle de Côté Gnac II.

C'est aussi Zuydcoote animations qui vous propose, au cours de ce mois de mars, la nouvelle pièce d'Emmanuel Valloy. Je suis certaine de vous y retrouver nombreux.

Mars, c'est aussi avec l'arrivée du printemps, l'installation de notre premier jardin à partager. Les premières plantations auront lieu le 13 mars et nos équipes vous y attendent nombreux avec vos enfants.

Et puis, évènement que de nombreux Zuydcootois attendent : Dans le cadre de l'Opération Grand Site, le projet de la ferme Nord redémarre. En effet, une réunion de lancement a eu lieu le 15 février pour présentation du programme de travail de l'entreprise Maes, retenue pour établir le diagnostic, l'étude et la proposition de réhabilitation du lieu. Je ne manquerai pas de revenir vers vous, voir d'organiser une réunion publique d'information dès que j'en aurai l'opportunité.

Florence VANHILLE  
Maire de Zuydcoote

## Sommaire

Conseil municipal	4
Retour sur images	6
Vie de la commune	8
Vacances	10
Infos	11
Autrefois	12

## Permanences

### Permanence des Conciliateurs de Justice

Lundi 4 mars de 14h à 16h30

Sur rendez-vous en mairie au 03 28 29 90 00

### Permanence de l'Assistante Sociale

Mardi 5 mars de 14h à 16h en Mairie

### Permanence de M. Paul CHRISTOPHE

#### Député de la circonscription

Samedis 2, 16 et 30 mars de 9h à 12h

en mairie de Zuydcoote

RDV au 09 62 64 50 59

### Permanence de la Mutuelle Just'

Vendredi 15 mars de 9h à 11h30

En Mairie

Sur rendez-vous au 03 28 29 90 00

### Permanence de la Maison de l'emploi pour les + de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes

Tél. 03 28 29 96 20

Lundi : 13 h à 17 h 30 - Mardi : 13 h à 16 h 30

Mercredi : Fermeture

Jeudi : 13 h à 17 h 30 - Vendredi : 13 h à 16 h 30

### Permanence de la Mission locale pour les - de 25 ans

341, rue du Général de Gaulle à Bray-Dunes

Tél. 03 28 29 96 20

Sur rendez-vous : mardi de 14 h à 16 h 30

et jeudi de 9 h à 12 h

Sans rendez-vous : vendredi de 9 h à 12 h

### Permanence d'Habitat du Nord

Chaque jeudi de 14 h à 17 h

Permanence à Saint-Pol-sur-Mer

Rue de la République,

Résidence Jean Bart, entrée S, appt 1

Tél. 08 11 71 59 59

## Compte-rendu

*En présence de Florence VANHILLE, Maire, Jacques DE TAEVERNIER, Jean-Noël VANVINCQ, Thérèse DESWARTE, Marie-Claire VERBEKE, Bruno DIMPRE, Bruno DEMAN, Thierry WALLYN, Philippe DEFURNES, Isabelle RAVOU-DEFRANCE, Tracy GOUDEMEZ*  
*Excusés : Olivier GAUDIN, Cathy DELANGUE, Guillaume CIVEL, Béatrice LEMPEREUR, Angélique WUYLENS*

### **Budget Principal 2018 : Décision modificative n°2**

Monsieur Jean-Noël VANVINCQ fait savoir qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sous forme d'un glissement de crédits d'un compte à l'autre.

### **Attribution subvention 2018**

Mr DECOSTER propose le versement d'une subvention de 250 € à la nouvelle association « Le courtil des simples », cette association réalise des ateliers de préparations de produits à base de plantes, liés à l'aspect historique grâce à Mme Corsiez, archéologue qui anime ces ateliers.

### **Tarifs 2019**

Florence VANHILLE, propose de modifier certains tarifs des services proposés au public. Notamment, à la demande de plusieurs familles qui souhaitent pouvoir continuer d'entretenir la sépulture familiale alors qu'ils arrivent eux-mêmes à un âge avancé et ne souhaitent pas s'engager sur 50 ans, l'ajout d'un tarif de concession de 15 ans à 60€. Mme le Maire souhaite également supprimer les tarifs appliqués aux photocopies. Au regard du coût de l'agent pour facturer 15 cents et du peu de photocopies faites, autant

le faire gratuitement. Mme le Maire propose de créer des forfaits pour la location de l'Espace Robert Merle. Ce forfait serait adapté aux demandes des écoles qui nécessitent un entretien et du personnel, sans pour autant leur facturer une location pleine. 80€ pour les organismes de Zuydcoote et 100€ pour les extérieurs. Mr DEFURNES relève la suppression des installations foraines. Madame le Maire confirme car on n'a pas de demande de cirques etc. Mr DEFURNES interroge Mme le Maire sur les mises à disposition des salles au profit des associations de la Commune. Mme le Maire rassure Mr DEFURNES précisant que cela ne change rien.

### **Avance sur subvention à Zuydcoote Animations**

« Zuydcoote Animations » a déjà prévu un certain nombre d'activités et de manifestations pour l'année 2019. La mise en œuvre de certaines d'entre elles nécessite un engagement financier auprès de prestataires à qui il faut verser des acomptes. Afin de pouvoir maintenir la trésorerie avant le versement de la subvention annuelle qui sera proposée au budget primitif 2019, l'association a souhaité pouvoir bénéficier d'une avance de 10 000.00€.

### **Demande de fonds de concours à la CUD au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite la Communauté urbaine de Dunkerque l'octroi d'un fond de concours d'un montant prévisionnel de 5000 € TTC pour participer au fonctionnement de l'école au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique et autorise Ma-

18 décembre 2018

dame le Maire ou son Représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Acceptation de cession d'un bâtiment appartenant au SIDF**

Dans le cadre du recentrage de ses missions, le SIDF souhaite poursuivre le transfert de certains équipements dont il est propriétaire. C'est dans cet objectif et après accord des deux parties, que le SIDF souhaite céder à compter du 1er janvier 2019, le local situé 3 place de la gare à ZUYDCOOTE. Mr DEFURNES revient sur les termes de la délibération où il est indiqué « acquisition » alors même que c'est une cession à titre gratuit. Il demande alors si c'est bien une cession. Ce à quoi Mme le Maire confirme. Mr DEFURNES explique que du point de vue de la Commune c'est une bonne affaire puisque le patrimoine de la Commune est enrichi

### **Création d'un poste permanent**

Mme le maire propose la création d'un emploi permanent d'Agent de Gestion Administrative à temps complet. Mme VANHILLE explique qu'au sein de l'administration, il y a 4 agents : 1 DGS et 3 agents administratifs. Parmi ces agents administratifs, l'une est mise à disposition par la CUD, une 2ème est en disponibilité depuis fin 2013. Régulièrement, cet agent a été remplacé par des contrats ponctuels de 1 an. Aujourd'hui, Laura LANDRY est sur ce poste et a démontré beaucoup de compétences. A côté, l'agent mis à disposition par la CUD approche peu à peu de la retraite. Mme le Maire anticipe un peu ce départ. Aujourd'hui, nous n'avons pas de surcroît de salaire. Mme RAVOU demande si le poste sera ouvert au Centre de Gestion. Mme VANHILLE précise qu'il sera ouvert mais Laura LANDRY s'est très bien adaptée et que sur ce type de poste

dans les petites communes, il faut connaître beaucoup de choses. Mr DEFURNES demande confirmation sur son intégration en tant que stagiaire de la Fonction Publique au 1<sup>er</sup> échelon. Mme le Maire confirme.

### **Convention Centre de Gestion du Nord Adhésion aux actions spécifiques du service de prévention pôle santé sécurité au travail**

Au regard de la complexité de la réalisation du document unique et de la compétence en la matière du CDG59, Mme le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'adhérer au service de Prévention Pôle Santé Sécurité au Travail : option 3 réalisation du document unique. Ce document est indispensable à la sécurité des postes du travail. Il existe une nécessité d'avoir un regard extérieur et des agents compétents pour cela. Mme RAVOU demande le coût de cette prestation. Mme le Maire précise que l'audit dure une bonne journée et qu'à l'issue un rapport de synthèse avec les non-conformités, (rouge, orange et vert) nous est transmis. Le coût est de 250€ par journée d'intervention de 7 heures. Cela nous sécurise par rapport à la législation.

### **Reconnaissance de l'intérêt communautaire du Centre d'Interprétation Art et Culture & adoption des rapports de la CLECT**

Le Palais des congrès du Kursaal à DUNKERQUE et le Centre d'Interprétation Art et Culture (CIAC) à BOURBOURG ont été reconnus d'intérêt communautaire. Le Kursaal a été transféré à la CUD au 1er juillet 2018. Le CIAC va rentrer dans le patrimoine communautaire et pourra donc être visité par les écoliers au même titre que le Palais de l'Univers. Concernant les Offices de Tourisme qui étaient initialement communaux, une loi a imposé que la promotion touristique doit être gérée par une intercommunalité. Un office du Tourisme inter-

communal va donc être créé pour l'ensemble des communes de Gravelines à Bray-Dunes. Chaque commune qui avait déjà un office doit céder son activité, bâtiment et personnel à la CUD.

### **Questions diverses Parc éolien Offshore au large de Dunkerque**

Le projet de Dunkerque est le 3<sup>ème</sup> appel d'offre après Fécamp, Courseulles-sur-Mer et un autre en cours au Tréport. Le souhait du Président de la CUD était que l'emploi local soit considéré dans le projet retenu. La zone la plus proche des côtes sur le projet retenu est à 10 km.

Perimètre final en novembre 2018



Les éoliennes seront raccordées à une plateforme installée par RTE dont le câblage ira jusqu'à terre sur la commune de Grande-Synthe. Le choix de l'emplacement de la plateforme se fait par RTE, sans possibilité de négocier. 9 ou 10 lauréats peuvent répondre au cahier des charges de l'état. Ensuite la procédure suivra son cours, il y aura peut-être des recours. La mise en service du parc est estimée entre 2023 et 2026. Monsieur DECOSTER demande à revenir sur le slide des taxes. Mme le Maire précise que le parc générerait des retombées économiques : 50% pour les communes du Littoral, 35% pour le comité de pêche national et non pour les pêcheurs du Dunkerquois, 5% pour les activités marines, 5% aux organismes nationaux de secours et de sauvetage en mer et 5% pour la biodiversité au niveau de la façade maritime. Mme VANHILLE sou-

ligne la volonté des élus des retombées au niveau des emplois directs et indirects. Mr DEMAN espère que cette volonté remportera plus de succès que le méthancier. Mme VANHILLE répète que c'est une volonté très forte du Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque mais cependant ce n'est pas une contrainte qui peut être ajoutée au cahier des charges. Le marché est Européen et répond donc aux règles européennes. Mr DEMAN ajoute que ce qui est certain c'est qu'à moins de 7 miles de nos côtes, on apercevra au moins la moitié du parc. Mr DECOSTER précise que les écosystèmes peuvent se régénérer et faire évoluer la pêche. Est-ce que les éoliennes vont avoir un impact sur l'ensablement ou le désensablement ? F.VANHILLE signale que l'ULCO devrait mener une étude sur cette déperdition de sable. T. WALLYN interroge Mme VANHILLE sur la répartition des taxes par commune. Mme le Maire explique qu'il y a un « calcul savant » lié à une loi du code des impôts qui établit la répartition de cette taxe. La répartition se calcule en fonction de l'éolienne la plus proche de la commune et du nombre d'habitants. Mr WALLYN fait le constat qu'au regard du positionnement du parc, la commune de Zuydcoote sera bien impactée mais que les retombées seront minimales. Mme le Maire a en effet relevé ce point et il est en discussion car la nuisance visuelle existe sur Bray-Dunes, Zuydcoote, Leffrinckoucke et Malo mais pas sur Grande-Synthe ou Gravelines. Mme VANHILLE explique que cette loi a été écrite à un moment donné sur un territoire qui n'était pas celui de Dunkerque et qu'aujourd'hui cela accentue la disparité entre les communes, disparité que l'on essaie d'effacer avec la DSC. Au regard de la répartition actuelle Grande-Synthe aurait beaucoup plus que nous.



## ↑ BANDE DE CARNAVAL

Organisée par l'association Zuydcoote Animations, le samedi 16 février.

## BANDE DE CARNAVAL →

Cognac Il a enfilé son costume de chef d'orchestre de la bande de Zuydcoote, le samedi 16 février 2019. Cette année, notre Tambour-Major a fait Chapelle et a réuni quelques 300 convives.





↑ **RUN & BIKE**, dimanche 27 janvier organisé par Cap sur la Forme.

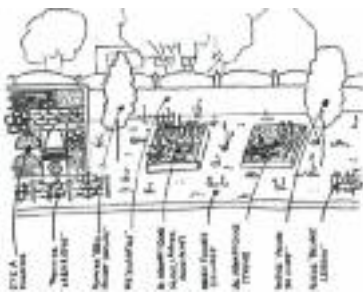


↑ **26<sup>ÈME</sup> CHALLENGE DES DUNES DE FLANDRE**, mardi 22 janvier, organisé par la Mairie de Zuydcoote en partenariat avec la mairie de Bray-Dunes. Les récompenses ont été remises à la salle Dany Boon.

**Interreg**  
France-Wallonie-Vlaanderen



Flandria Rhei  
**VEDETTE**



**Pour plus d'informations :**

CPIE Flandre Maritime à Zuydcoote, Bart BOLLENGIER, référent pour le projet Interreg VEDETTE, bart.bollengier@cpieflandre-maritime.fr ou 0033(0)3.28.26.86.76 - 1/www.plantonsledecor.fr 2/www.interreg-fwvl.eu

En 2019, la municipalité de Zuydcoote lance le programme « Zuydcoote aux zuydcootois ». Ce programme s'attache à améliorer le cadre de vie de notre village. Le bien vivre à Zuydcoote est l'affaire de tous.

Au mois de mars, le premier jardin partagé d'une surface de 250 m<sup>2</sup> sera installé à proximité de l'entrée du terrain de loisirs, rue des peupliers. Des groseilliers, des framboisiers, des pommiers feront un verger de maraude (c'est gratuit !) tandis que des carrés d'aromates (menthe, verveine, origans, thym, etc...) compléteront ce jardin. Il sera également agrémenté d'hôtels à insectes pour nos amis pollinisateurs. Des haies et des arbres viendront compléter le dispositif et apporteront un cadre vert en périphérie du parking.

La préparation de ce jardin a démarré dès l'automne 2018 avec un travail de collaboration entre la commune et le CPIE Flandre Maritime. Les arbres et les fruitiers sont des espèces locales commandées à l'opération « Plantons le décor » et financées dans le cadre d'un programme européen « Interreg VEDETTE » puisque ce jardin contribue à la réalisation de couloirs écologiques.

**Les premières plantations auront lieu le mercredi 13 mars après-midi** et nos agents seront heureux de vous accueillir, adultes et enfants, de vous expliquer ou de vous faire participer. **Rendez vous, rue des peupliers, le 13 mars à 14h.**

## Horaires des marées - Dunkerque

Calculé par le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine)

Date	Jours	Pleines mers						Basses Mers			
		Matin			Soir			Matin		Soir	
		heures	haut.	coef	heures	haut.	coef	heures	haut.	heures	haut.
1	V	09:03	4.75	37	21:43	4.70	40	03:13	1.75	16:00	1.70
2	S	10:15	4.90	45	22:48	4.90	50	04:42	1.60	17:16	1.50
3	D	11:14	5.20	55	23:37	5.20	60	05:45	1.30	18:08	1.25
4	L	11:58	5.45	65	----	---	--	06:31	1.05	18:48	1.05
5	M	00:16	5.45	70	12:35	5.65	74	07:07	0.85	19:20	0.95
6	M	00:49	5.65	78	13:08	5.75	81	07:39	0.70	19:51	0.85
7	J	01:18	5.75	83	13:37	5.85	86	08:10	0.60	20:22	0.75
8	V	01:45	5.80	87	14:04	5.85	88	08:42	0.55	20:54	0.70
9	S	02:12	5.85	88	14:32	5.85	88	09:13	0.55	21:25	0.70
10	D	02:41	5.85	86	15:00	5.80	85	09:43	0.60	21:55	0.75
11	L	03:08	5.80	82	15:27	5.70	79	10:13	0.70	22:26	0.85
12	M	03:37	5.70	74	15:58	5.55	70	10:45	0.80	23:01	1.00
13	M	04:13	5.60	65	16:41	5.30	59	11:23	1.00	23:43	1.20
14	J	05:02	5.35	54	17:46	5.05	49	----	---	12:12	1.25
15	V	06:19	5.05	44	19:12	4.80	42	00:40	1.40	13:21	1.45
16	S	07:48	4.90	41	20:45	4.80	44	02:01	1.55	14:55	1.50
17	D	09:23	5.10	50	22:10	5.10	58	03:34	1.45	16:22	1.30
18	L	10:37	5.50	66	23:09	5.50	76	04:56	1.10	17:34	0.95
19	M	11:31	5.85	85	23:56	5.85	93	06:01	0.70	18:30	0.65
20	M	----	---	--	12:17	6.15	100	06:53	0.40	19:17	0.50
21	J	00:37	6.05	107	12:59	6.30	111	07:39	0.15	20:00	0.40
22	V	01:16	6.20	114	13:40	6.30	115	08:23	0.05	20:42	0.35
23	S	01:57	6.25	115	14:22	6.25	113	09:05	0.05	21:23	0.40
24	D	02:38	6.20	109	15:05	6.10	104	09:47	0.20	22:03	0.55
25	L	03:20	6.10	97	15:46	5.90	90	10:26	0.40	22:42	0.70
26	M	04:02	5.90	82	16:28	5.60	73	11:06	0.70	23:23	0.95
27	M	04:49	5.55	64	17:17	5.20	55	11:48	1.05	----	---
28	J	05:44	5.15	47	18:18	4.80	40	00:09	1.30	12:38	1.45
29	V	06:59	4.75	35	19:41	4.50	32	01:08	1.60	13:46	1.75
30	S	08:29	4.60	31	21:07	4.50	34	02:28	1.80	15:16	1.85
31	D	10:47	4.75	39	23:16	4.75	44	05:03	1.70	17:40	1.65

## Etat civil

### Décès

24/01/19

Michel PONCEL (87 ans)

29/01/19

Clémence LETREMY

veuve BRAEM (91 ans)

17/02/19

Serge CHOCHOIS (63 ans)

## Quêtes sur la voie publique : calendrier

- Opération « Nez pour Sourire » du vendredi 1<sup>er</sup> mars au dimanche 2 juin.  
**Collecte les 16 et 23 mars, les 6 et 27 avril et le 11 mai.**

- Semaine nationale des personnes handicapées physique du 11 au 17 mars.  
**Collecte tous les jours.**

- Semaine nationale de la lutte contre le cancer du 18 au 24 mars. **Collecte les 23 et 24 mars.**

- Sidaction multimédias 2019 et animations régionales du 25 mars au 14 avril.  
**Collecte tous les jours.**



## Des plaques de tourbe sur la plage

La tourbe apparaît souvent au cours de l'hiver et/ou après une tempête ou un coup de vent. Au fur et à mesure que les végétaux meurent, ils s'accumulent, s'entassent et se dégradent pour donner une sorte de matière noire plus ou moins dure, la tourbe. Si la tourbe est enfouie pendant des millions d'années et avec des conditions physico-chimiques particulières, cela devient du charbon. Ces affleurements de tourbes sont situés sous la plage. Lorsqu'elles apparaissent, cela signifie que la plage a perdu du sable. C'est un marqueur de l'érosion du littoral.



## Compostage



Les permanences compostage sont accessibles à tous les habitants du territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque qui peuvent ainsi recevoir une formation gratuite sur la pratique du compostage domestique, des conseils pour jardiner au naturel...

Après la formation, chacun peut réserver gratuitement, s'il le souhaite : un composteur, ou un vermicomposteur/lombri-composteur.

Pour cela, il suffit de remplir la «charte d'utilisation du matériel de compostage».

La Direction Déchets de la Communauté urbaine de Dunkerque, rassemble, enregistre et transmet les réservations à la Régie Collecte pour programmer la livraison gratuite du matériel de compostage à domicile.

Plus d'informations : sur [www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr)

**N° Vert 0 800 22 45 57**

CPIE Flandre Maritime – Dune au Lierre

Rue Jean Devallez  
59123 Zuydcoote

**ZUYDCOOTE**

### Permanences compostage :

Le samedi 23 mars 2019	de 9h 30 à 11h 30
Le samedi 13 avril 2019	de 9h 30 à 11h 30
Le samedi 25 mai 2019	de 9h 30 à 11h 30
Le samedi 22 juin 2019	de 9h 30 à 11h 30
Le samedi 20 juillet 2019	de 9h 30 à 11h 30
Le samedi 14 septembre 2019	de 9h 30 à 11h 30
Le samedi 12 octobre 2019	de 11h à 16h
Truc automne	
Le samedi 16 novembre 2019	de 9h 30 à 11h 30



Pour toute information, contactez :

\* CPIE Flandre Maritime [guillemont.compostage@cpielandre maritime.fr](http://guillemont.compostage@cpielandre maritime.fr)  
Malthe composteur - Anne-Made BOUTIER - 03 28 25 65 70

## Déchetteries communautaires

Dépôts acceptés dans les déchetteries de la CUD : cartouches d'encre, pots de peinture, radios, piles et batteries, ampoules et néons, huiles usagées, papiers et cartons, bois, textiles, ferrailles, tontes et branches, encombrants, gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les déchetteries sont ouvertes :

Du lundi au samedi : 8h30-12h15 et 13h45-18h30. Dimanches et jours fériés : 8h30-12h15.

Pour toute information : Appel gratuit au numéro vert 0800 22 45 57 ou sur [www.dunkerquegrandlittoral.org](http://www.dunkerquegrandlittoral.org)

## Ramassage des poubelles à Zuydcoote

Lundi : marron      Vendredi : bleue

Mercredi : Verte les 5 et 19 mars

Rappel des solutions alternatives possibles pour traiter les déchets verts :

- L'apport volontaire des gros volumes de déchets verts dans l'une des 4 déchetteries communautaires (gratuit pour les véhicules < à 1.90 m non logués).
- Le compostage domestique (possibilité d'obtenir un composteur par la Communauté Urbaine
- Le service de ramassage des encombrants sur rendez-vous au 03 28 24 45 41 (12€ la prestation).

Si vous souhaitez davantage d'information, vous pouvez contacter le 0800 22 45 57 (appel gratuit) ou sur [www.dunkerquegrandlittoral.org](http://www.dunkerquegrandlittoral.org)

## Collecte des encombrants

Sur rendez-vous et moyennant une contribution de 12€ ttc par enlèvement vous pourrez faire évacuer vos déchets.

Vous aurez à préciser la nature des matériaux à retirer et prévoir 8 à 15 jours de délai pour le retrait qui se fera en votre présence.

Tél : 03 28 24 45 41 - Plateforme collecte des déchets.

## Dératisation

En cas de problème d'assainissement ou de rats, la Communauté Urbaine de Dunkerque a mis en place un numéro gratuit : **08 00 543 754**. Elle traite les demandes au cas par cas et intervient directement sur votre secteur.

## Accueils de loisirs

du lundi 8 avril au vendredi 19 avril 2019

**Age : De 3 ans à 14 ans** (enfants nés de 2005 à 2016 inclus)

**Lieu : Ecole maternelle** pour les 3-6 ans (Centre maternel)

**Espace « Robert Merle »** pour les 6-14 ans (Centre primaire)

**Horaires : de 9 h à 17 h 30** (accueil possible à partir de 8 h 30) avec une interruption de 12 h à 13 h 30 pour le repas qui peut être pris à la cantine.

### Modalités d'inscription :

Les tarifs sont déterminés en fonction de 5 tranches de quotient familial. Cette décision a été prise sur demande de la Caisse d'Allocations Familiales de Dunkerque qui finance une partie des Accueils de Loisirs. L'inscription, à effectuer en Mairie, n'est possible que par semaine complète. Il en est de même si votre enfant mange à la cantine.

### Permanences organisées en Mairie les :

- mercredi 20 mars de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- samedi 23 mars de 9 h à 12 h

### Devront être présentés :

- **L'attestation de quotient familial** (délivrée par la CAF ou imprimée via le site : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou à défaut, l'avis d'imposition 2018 revenus 2017) et la notification de vos prestations familiales,
- **l'attestation de sécurité sociale ;**
- **le carnet de santé ;**
- **la carte d'identité de l'enfant.**

Attention : si l'enfant ne dispose pas, à ce jour, de la carte d'identité, prévoir de la faire établir dès à présent. Elle sera obligatoire pour toute éventuelle sortie à l'étranger.

Les inscriptions pourront être prises en compte dès que les dossiers administratifs et sanitaires seront complets et que le paiement sera effectué.



### EMPLOIS D'ANIMATEUR, ANIMATRICE

Les candidatures pour les Accueils de Loisirs des vacances d'avril 2019 sont à adresser en Mairie, à l'intention de Mme le Maire.

**La date limite est fixée au samedi 23 mars 2019, dernier délai.**

	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 ENFANTS ET +
Quotient-Familial	Semaine	Semaine	Semaine	Semaine
< 300	7.65 €	14.55 €	20.90 €	27.05 €
301 à 500	10.45 €	20.15 €	28.80 €	37.50 €
501 à 700	14.30 €	27.55 €	40.30 €	52.55 €
701 à 1000	19.90 €	37.00 €	54.30 €	70.90 €
> 1000	23.70 €	43.10 €	61.70 €	80.35 €

Enfant extérieur à la commune : 7.60 € / jour - Cantine (Enfant extérieur) : 5.30 € / repas - Cantine (Enfant Zuydcootois) 1 enfant : 3.70 € par repas – 2 enfants : 3.10 € par repas par enfant – 3 enfants : 2.45 € par repas par enfant  
 Forfait journée exceptionnelle : 13.00 € / jour par enfant  
 Forfait sortie DK Bus : 2.00 € / jour par enfant - Forfait sortie bus : 5.00 € / jour par enfant

## Webcam des Dunes de Flandre

Les Dunes de Flandre ont récemment mis en place à la base nautique du Sémaphore, une webcam Haute Définition 360° qui vous propose différentes vues du plan d'eau ainsi que des données météo réactualisées toutes les minutes. Les images sont superbes et mises à jour toutes les 30 minutes et un live est disponible. Si vous avez rêvé de voir la mer de chez vous, connectez-vous sur le portail des Dunes de Flandre [www.lesdunesdeflandre.fr](http://www.lesdunesdeflandre.fr), avec les webcams installées de Dunkerque à Bray-Dunes vous serez en direct des plages de notre Littoral. Vous pouvez aussi vous connecter sur le site de la commune [www.zuydcoote.fr](http://www.zuydcoote.fr)



### Elections Européennes du 26 mai 2019

Les élections européennes se déroulent le dimanche 26 mai 2019, afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au parlement (5 de plus par rapport à la précédente législature).

En effet, après les élections de 2014, la France disposait de 74 sièges. Suite au Brexit, elle disposera de 74+5 sièges, soit 79 eurodéputés. Ces élections ont lieu au suffrage universel direct à 1 tour.

**Vous pouvez, vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au samedi 30 mars 2019 à midi.**

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse. Il faut pour cela s'adresser en mairie et se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

*N'attendez pas la dernière minute pour vous inscrire !*

L'ensemble des électeurs recevra après le 31 mars 2019 une nouvelle carte électorale où apparaîtra votre identifiant national d'électeur.

### Occupation du domaine public

Si, dans le cadre d'un déménagement, d'une livraison ou d'une pose de benne, vous avez besoin d'occuper le domaine public (ex : trottoir), une demande d'autorisation d'occupation du domaine public est obligatoire. La demande doit être faite par courrier adressé à la Mairie au minimum 15 jours avant le début des travaux ou installations.

## Point lecture de Zuydcoote

114 rue du Général de Gaulle (à côté de la Mairie)



### A SON IMAGE – JÉRÔME FERRARI

Editions Acte Sud

Antonia se tue dans un accident de voiture. Les funérailles célébrées par son parrain permettent de retracer la vie de la fragile Antonia...

**NOUVEAUX ALBUMS  
JEUNESSE À DÉCOUVRIR !**



### MACBETH – JO NESBO

Editions Gallimard

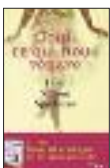
L'auteur a transposé la pièce de Shakespeare dans une ville écossaise des années 1970...



### LA VRAIE VIE – ADELINIE DIEUDONNE

Editions Iconoclaste

Depuis un violent accident, Gilles, son petit frère ne rit plus. Elle avec ses 10 ans voudrait effacer cette vie qui apparaît comme le brouillon de l'autre : La vraie...



### TOUT CE QUI NOUS REPARE – LORI NELSON SPIELMAN

Editions Cherche Midi

Erika et sa fille cadette Annie n'arrivent plus à communiquer après la disparition de Kristen...

**Ouverture les mardis 5 et 19 mars 16 h à 18 h 30**





## L'affaire Butin

# 1953



Le samedi 8 août 1953, un jeune pêcheur a trouvé le corps d'une femme flottant entre deux eaux près de la berge du canal de Furnes.

Les gendarmes de Rosendaël reconnurent aussitôt la noyée. Il s'agissait de Mme Elise Rappelet, née en 1887, à Ghyvelde, et veuve de M. Charles Butin, ancien tenancier du café "Au Bon Accueil", route de Furnes, à proximité de l'Usine des Dunes.

On se souvient que le 6 avril dernier, au cours d'une beuverie à Ghyvelde, Charles Butin, 64 ans, fut tué à coups de hache, par un ouvrier agricole.

Dès les premiers résultats de l'enquête, il apparaît que Mme Vve Butin, depuis plusieurs années, logeait un ou plusieurs locataires en garni. Ceux-ci ne restaient jamais longtemps, à cause des prix réclamés et aussi du caractère, paraît-il, peu commode de la défunte.

Depuis 4 mois, la veuve Butin avait comme locataires, un allemand, Fritz Schneider, ouvrier agricole à Lefrinckoucke Village et l'amie de celui-ci dont les parents habitent à Rosendaël. L'allemand Schneider et son amie ont

disparu de la circulation. Sont-ils coupable ?

La découverte du corps meurtri de la Vve Butin a provoqué une vive émotion dans la région de Zuydcoote - Ghyvelde. Il est en effet, assez extraordinaire, qu'un mari et sa femme soient assassinés à 4 mois d'intervalle, par deux individus différents.

En exécution d'une commission rogatoire, l'entreprise Roubelat a effectué des fouilles dans le canal de Furnes. Au fond du canal, un scaphandrier a trouvé un sac contenant : un pantalon de l'allemand, une belle paire de gants en cuir, un coussin, une grande toile de sac et quelques briques. Il est donc permis de se demander si l'Allemand n'a pas prémédité son crime.

Le samedi 15 août vers 22h, deux préposés des douanes contrôlèrent à Ghyvelde un jeune homme et une jeune fille passant la frontière en vélo. L'homme présenta un passeport au nom de Schneider. Les douaniers les remirent aux gendarmes de Rosendaël qui n'en crurent d'abord pas leurs oreilles.

Le lendemain dans le bureau du juge, l'ouvrier agricole protesta véhémentement de son innocence. Mais quand le juge lui jeta aux pieds le sac contenant les affaires découvertes dans le canal de Furnes, à la vue du sac, Schneider s'effondra en pleurant : "C'est bien moi, je vais vous dire toute la vérité".

Et il raconta : Sa logeuse et lui ne s'entendaient pas. Elle le traitait de "sale boche" ! La veille du drame, il découvrit encore que trois lapins lui appartenant avaient été déchiquetés par le chien de la veuve Butin et que deux autres s'étaient évadés, la porte du clapier étant ouverte.

L'ouvrier agricole interpella la vieille dame qui se trouvait dans sa cuisine et lui réclama un dédommagement pécuniaire pour la perte de ses lapins. La veuve Butin l'envoya promener très sèchement. Animé par une rage concentrée, l'Allemand tourna les talons et d'un coup de poing au menton, il l'éten-dit sans connaissance sur le sol. Le meurtrier saisit le corps inanimé qu'il traîna en bordure de la route de Furnes. A ce moment, Mme veuve Butin, reprit connaissance, Schneider s'empara alors d'une brique et avec violence, frappa à cinq reprises la tête de la malheureuse qui mourut, le crâne fracturé. Il l'a jeta dans le canal pour faire croire à une noyade accidentelle.

Le 2 avril 1954, Fritz Schneider fut condamné à 12 ans de travaux forcés et à 20 ans d'interdiction de séjour, son amie fut acquittée.

Le corps de M. Butin et son mari repose depuis au cimetière de Zuydcoote.